AVISU CESEC 2026-20[1]
AVIS CESEC 2026-20

Rilativu à
Relatif à

L'azzione di a Cullettività di Corsica per una sucetà inclusiva è sulidaria : bilanciu (2018-2025) è prospettive [2]

L'action de la Collectivité de Corse pour une société inclusive et solidaire : bilan (2018-2025) et perspectives

Vistu u Codice generale di e Culletività Territuriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;
***Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;*

Vistu a lettera di prisentazione di u 21 d'ottobre di u 2026 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecunomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à **l'azzione di a Cullettività di Corsica per una sucetà inclusiva è sulidaria : bilanciu (2018-2025) è prospettive;**
***Vu** la lettre de saisine du 21 octobre 2026 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur l'action de la Collectivité de Corse pour une société inclusive et solidaire : bilan (2018-2025) et perspectives ;*

Après avoir entendu, Madame Catherine ISTRIA, Directrice Générale Adjointe Solidarités et Promotion de la Santé ;

À nant'à u raportu di Charles CASABIANCA, per a cummissione precarietà - sulidarità, salute, cuesione suciale è abitatu ; sport è vita assuciativa, adunita ghjovi u 29 di d'ottobre di u 2026 ;
Sur rapport de Charles CASABIANCA, pour la commission précarité-solidarités, santé, cohésion sociale et habitat ; sport et vie associative, réunie jeudi 29 octobre 2026.

[1] Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Votants : 49
NPAV: 1 (SANTONI.P)
ABSTENTION: 0
CONTRE: 0
POUR: 48

[2] Rapport AC 2026/02/266

U Cunsigliu Ecunomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria Marti u 03 di nuvembre di u 2026, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita

La Collectivité de Corse présente un bilan de son action en matière de solidarité et de lutte contre la pauvreté sur la période 2018-2025, ainsi que les perspectives d'évolution de ses politiques sociales. Le rapport soumis à l'avis **du CESECC** retrace les moyens mobilisés, les dispositifs déployés et les actions engagées pour améliorer l'accompagnement des populations les plus fragiles, tout en soulignant la persistance d'un niveau de pauvreté particulièrement élevé en Corse.

Au regard de ce constat, le rapport propose plusieurs orientations destinées à renforcer l'efficacité des interventions publiques, notamment en matière de prévention, d'accès aux droits, d'accompagnement social, de lutte contre la précarité énergétique et de démocratie alimentaire. Ces perspectives s'inscrivent également dans les réflexions engagées dans le cadre de la révision du PADDUC.

Un engagement important qui ne suffit pas à inverser la progression de la précarité

Le CESECC tient tout d'abord à souligner l'importance des moyens consacrés par la Collectivité de Corse à ses politiques de solidarité, ainsi que l'engagement des services et des partenaires associatifs qui œuvrent quotidiennement auprès des populations les plus fragiles. **Il relève** les efforts réalisés pour développer les dispositifs d'accompagnement et renforcer la présence des services sociaux sur les territoires.

Il constate néanmoins que, malgré cette mobilisation, la pauvreté ne recule pas en Corse et continue de toucher une part particulièrement importante de la population. Cette situation témoigne des limites de politiques essentiellement correctives qui, si elles permettent d'atténuer les conséquences de la précarité et de prévenir certaines ruptures, ne suffisent pas à en combattre les causes profondes.

Le CESECC rappelle à cet égard les conclusions de sa contribution stratégique "Pour réduire la précarité en Corse : agir sur les causes", adoptée le 23 juin 2026. Il souligne notamment que la faiblesse des revenus du travail et des pensions de retraite, conjuguée au coût élevé de la vie, du logement et des déplacements, constitue un facteur déterminant de la précarité insulaire. La situation particulièrement préoccupante des personnes âgées, dont les faibles pensions résultent parfois de parcours professionnels marqués par des revenus insuffisants ou incomplètement déclarés, mérite une attention spécifique.

Le CESECC considère ainsi que la lutte contre la précarité ne peut reposer sur les seules politiques d'aide sociale, mais doit également interroger les orientations économiques et le modèle de développement de la Corse. **Il relève** favorablement que le rapport reconnaît cette dimension structurelle et entend inscrire la lutte contre la pauvreté au cœur des réflexions relatives à la révision du PADDUC.

Faire de la proximité et de la lutte contre le non-recours des priorités

Le CESECC salue les démarches engagées pour rapprocher les services sociaux des populations, notamment à travers le maillage territorial des structures d'accueil, le développement des permanences de proximité et les dispositifs itinérants tels que le bus santé-social "*BuSS Campa bè*".

Il souligne toutefois que la proximité géographique des services ne garantit pas, à elle seule, leur accessibilité effective. Dans les territoires ruraux, les difficultés de déplacement, l'éloignement des bourgs-centres et la disparition progressive des commerces et services de proximité constituent autant d'obstacles supplémentaires pour les personnes en situation de précarité. Les démarches "d'aller-vers" doivent donc être conçues pour atteindre également les populations les plus isolées, au-delà des principaux lieux de centralité.

Le CESECC exprime par ailleurs une préoccupation particulière concernant l'ampleur du non-recours aux droits. Le nombre de personnes effectivement accompagnées par les services sociaux doit être rapproché de celui, beaucoup plus important, des personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Cette situation interroge sur la capacité des dispositifs existants à identifier et à atteindre les publics qui, pour des raisons diverses, ne sollicitent pas les aides auxquelles ils pourraient prétendre.

À cet égard, **le CESECC relève** l'intérêt des expérimentations "Territoires zéro non-recours" conduites en Corse et souhaite que leurs résultats puissent faire l'objet d'une évaluation approfondie, afin d'en tirer les enseignements nécessaires et d'envisager leur extension à d'autres territoires.

Au-delà de l'attribution ponctuelle d'une aide, **le CESECC insiste** sur la nécessité de privilégier un accompagnement global et suivi (sur la base d'un diagnostic à 360° et l'établissement d'un parcours social ascendant) des personnes et des familles, prenant en compte l'ensemble des difficultés rencontrées. Une telle approche apparaît indispensable pour prévenir l'aggravation des situations de précarité et favoriser des parcours durables de sortie de la pauvreté.

Simplifier les aides et renforcer les moyens de l'accompagnement social

Le CESECC accueille favorablement la perspective d'une évolution des critères d'attribution des aides sociales, notamment par une meilleure prise en compte du reste à vivre des ménages et de leurs dépenses contraintes. **Il souligne** que cette orientation rejoint les propositions formulées dans sa contribution sur la précarité.

Il considère néanmoins que cette évolution doit également permettre de dépasser les effets de seuil qui peuvent conduire à exclure brutalement certains ménages du bénéfice des dispositifs pour un dépassement parfois minime des plafonds de ressources. La mise en place de mécanismes progressifs d'attribution des aides constituerait, à cet égard, une réponse plus équitable et mieux adaptée à la diversité des situations.

Le CESECC attire également l'attention sur la complexité des démarches administratives, qui peut décourager les personnes les plus fragiles et contribuer au non-recours. **Il estime** nécessaire de poursuivre les efforts de simplification, mais également de renforcer la capacité des agents d'accueil à informer et orienter efficacement les usagers.

À ce titre, **il souligne** l'importance d'une formation adaptée et continue des professionnels assurant le premier accueil social, y compris au sein des communes et des intercommunalités. Cette formation devrait porter sur l'ensemble des dispositifs mobilisables, au-delà des seules aides de la Collectivité de Corse. Elle suppose également une implication des encadrants dans l'identification des besoins de formation et la valorisation de ces fonctions essentielles.

Le CESECC considère par ailleurs que la mise à disposition d'outils d'information, notamment numériques, ne saurait suffire sans une organisation humaine permettant d'en assurer l'actualisation et la fiabilité. Le développement du portail Sulidarità et d'outils partagés de connaissance des aides doit donc s'accompagner de moyens identifiés pour leur alimentation et leur suivi.

Enfin, **le CESECC souligne** les difficultés rencontrées par les travailleurs sociaux, confrontés à des situations de plus en plus nombreuses et complexes, dans un contexte de tensions sur les effectifs. Il rappelle que la qualité de l'accompagnement social dépend également des moyens humains disponibles, de la continuité du suivi et des conditions d'exercice des professionnels.

Renforcer les réponses aux besoins essentiels et l'accès à une alimentation de qualité

Le CESECC relève l'intérêt des réflexions engagées pour améliorer l'efficacité des aides à la mobilité, lutter contre la précarité énergétique et mieux accompagner les ménages dans l'amélioration de leurs conditions de logement.

Il souligne notamment la nécessité de faciliter l'accès aux dispositifs de rénovation énergétique pour les personnes les plus modestes, qu'elles soient propriétaires ou locataires. Les difficultés liées aux démarches administratives, aux conditions d'éligibilité et au reste à charge peuvent en effet conduire à écarter de ces dispositifs des ménages qui en auraient particulièrement besoin. Le développement d'un accompagnement associant travailleurs sociaux et professionnels de l'énergie constitue, à cet égard, une orientation intéressante.

Concernant les aides exceptionnelles, notamment l'aide de fin d'année, **le CESECC rappelle** que des montants pouvant apparaître modestes au regard de certains représentent néanmoins une contribution significative au budget des ménages les plus pauvres. **Il considère** que toute réflexion sur l'évolution de ces aides doit préserver leur fonction de soutien aux personnes en difficulté, tout en recherchant les modalités permettant de mieux répondre aux besoins des familles.

Il relève également la sous-utilisation du Fonds d'aide aux jeunes et l'intérêt de réexaminer ses modalités de mobilisation, afin que les crédits disponibles puissent effectivement bénéficier aux jeunes confrontés à des difficultés d'insertion.

S'agissant de l'alimentation, **le CESECC se félicite** de la volonté affichée de construire une véritable politique de démocratie alimentaire. Il rappelle que l'accès à une alimentation saine, diversifiée et de qualité constitue un enjeu social et de santé publique majeur, qui ne saurait être dissocié des réflexions sur l'autonomie alimentaire et le développement des productions locales.

Il souligne à ce titre l'intérêt des initiatives déjà conduites par les associations d'aide alimentaire, des dispositifs favorisant l'accès à des produits de qualité et des projets alimentaires territoriaux. Il estime nécessaire de renforcer leur articulation et leur coordination, notamment entre la Collectivité de Corse, les services de l'État, les collectivités locales et les acteurs associatifs et agricoles, afin que la dimension sociale soit pleinement intégrée à la gouvernance des politiques alimentaires territoriales.

Passer des constats à des réponses concrètes et rapidement mobilisables

Le CESECC relève favorablement que le rapport distingue les mesures susceptibles d'être engagées à court terme des transformations structurelles nécessitant une action plus longue.

Il considère cependant que la poursuite de la dégradation de la situation sociale impose de donner une traduction opérationnelle rapide aux orientations proposées. Sans remettre en cause la nécessité d'une réflexion de fond sur les causes de la précarité, il estime indispensable d'identifier les mesures pouvant produire des effets concrets à brève échéance, particulièrement en matière d'accès aux droits, de simplification des aides, d'accompagnement des ménages et de prévention des situations de rupture.

Cette démarche suppose également de mieux évaluer l'efficacité des dispositifs existants, non seulement au regard des moyens engagés ou du nombre de bénéficiaires, mais aussi de leurs résultats sur les parcours et les conditions de vie des personnes accompagnées.

Le CESECC considère enfin que la coordination des acteurs et la territorialisation des réponses doivent constituer des principes structurants de cette évolution, afin de garantir une action publique plus lisible, plus accessible et mieux adaptée aux réalités sociales de l'ensemble des territoires de Corse.

Au regard de ces éléments, **le CESECC prend acte** de la communication du bilan 2018-2025 de l'action de la Collectivité de Corse pour une société inclusive et solidaire, ainsi que des perspectives présentées.

Il souligne la nécessité de poursuivre les efforts engagés, tout en renforçant l'efficacité et l'accessibilité des dispositifs, l'accompagnement des populations les plus fragiles et la mise en œuvre de réponses concrètes aux causes structurelles de la précarité.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI